

## Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon du 13 septembre 2016 à Moustiers Sainte Marie

**Présents :** Antoine FAURE : Aups, Eliane BARREILLE : Conseil régional PACA ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83 ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 4 juillet 2016 à Roumoules

#### 2. Avis sur le PLU de la commune de Ginasservis

Le conseil municipal de Ginasservis a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 28 juillet 2016. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc du Verdon doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc.

Après une présentation du projet de PLU en présence de Monsieur le Maire, qui explique le projet d'aménagement et de développement durable défendu par le conseil municipal, les membres du Bureau ont souhaité faire plusieurs remarques et préconisations sur le document arrêté au vu des orientations de la charte du Parc.

Suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à la majorité ont émis **un avis favorable, sous réserve de lever les 3 réserves suivantes :**

- identification et classement des infrastructures agro-écologiques (linéaires et ponctuelles) et ripisylves sur la Vabre et l'Abéou en Espace Boisé Classé ;
- suppression de l'annexe n°2 au règlement de la zone agricole, trop contraignante pour les installations progressives en se tenant à la réglementation nationale en vigueur ;
- effort fait sur la limitation de la consommation d'espace et la mixité : suppression des règles anti-densité en Uc et Ud (la mitoyenneté et les implantations de bâti à l'alignement sur rue doivent être autorisées dans les articles Uc6 et 7 et Ud 6 et 7), augmentation des emprises maximales à 25% en Uc9 et 20% en Ud9 afin de favoriser la densification et la mixité sociale, et basculement en zone 2AUa de la partie sud non construite de la zone Uc située en continuité de la 2AU

#### 3. Avis sur le SCoT de la DLVA

Le conseil communautaire de la DLVA a arrêté son projet de SCoT le 30 juin 2016. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du SCoT, le bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois, un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit de s'assurer que le SCoT soit compatible, d'une part, avec la charte du Parc et, d'autre part, qu'il retranscrive les dispositions pertinentes de celle-ci.

Suite à la présentation et aux échanges, les membres du Bureau à la majorité **émettent un avis réservé sur le projet de SCoT de la DLVA, au regard des treize réserves suivantes :**

- Réserve sur le positionnement des extensions urbaines cartographiées au DOO : celles-ci sont, dans la plupart des cas, en contradiction avec des dispositions du SCoT – terres agricoles à préserver, zones de risque (feu, inondation,...), poursuite d'un étalement urbain linéaire (vallée du Colostre), zones à préserver pour des raisons paysagères et de silhouette villageoise ;
- Réserve sur l'absence de transposition dans le DOO (texte et/ou cartographie) de certaines dispositions pertinentes : ainsi la carte reprend le Plan de Parc quant à la requalification paysagère des infrastructures touristiques mais rien dans le texte ne vient préciser ces intentions. De même, la cartographie ne reprend ni les itinéraires routiers majeurs pour la découverte du territoire ni les espaces de découverte du grand paysage à préserver (une grande partie du plateau de Valensole). Ainsi, le SCoT devrait assurer la protection des paysages du plateau en demandant aux PLU d'encadrer au maximum les constructions, y compris agricoles et le développement d'activités annexes ;
- Réserve sur l'absence de stratégie en matière d'énergies renouvelables, en particulier de parcs photovoltaïque et/ou éolien ;
- Réserve sur l'absence de précision de l'interdiction de publicité dans les territoires de PNR, hors RLP ;
- Réserve sur l'absence d'obligation, pour les PLU, de réaliser des OAP sur les secteurs en extension ou en dent creuse situés dans les perceptions des silhouettes villageoises ;
- Réserve sur la densité minimale fixée pour les pôles villageois : elle devrait être augmentée à 15% afin de limiter la consommation d'espace ;
- Réserve sur l'absence de stratégie quant à la question touristique. Le SCoT ne fait pas ressortir la place pourtant prépondérante du tourisme dans les communes du Verdon, générant des besoins de canalisation de la fréquentation, de requalification des espaces, de diffusion des flux, de qualification et diversification de l'offre, de prise en compte du phénomène de concurrence des résidences secondaires, de valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux, etc.
- Réserve sur l'absence de justification des projets de carrière qui apparaissent sur la carte du DOO ;
- Réserve sur la définition des réservoirs de biodiversité :
  - du fait de l'absence de transposition, dans le SCoT, des Zones d'intérêt écologique majeur et Sites d'intérêt écologique majeur identifiés au Plan de parc ;
  - de la distinction entre réservoirs de biodiversité périmètre et réglementaire : les réservoirs de biodiversité périmètre présentent des enjeux de biodiversité tout aussi importants que les réservoirs de biodiversité réglementaires et ce découpage affaiblit la notion de réservoir de biodiversité ;
  - de la distinction avec les SIE, qui devraient être considérés comme des réservoirs
- Réserve quant à la définition des SIE, il est regrettable de ne s'appuyer que sur les sites Natura 2000 en directive habitat, et pas sur ceux en directive oiseau, ce d'autant plus que ce sont les enjeux de conservation d'oiseaux d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation d'une ZPS sur le plateau de Valensole et dans les gorges du Verdon (Quinson).
- Réserve sur les extensions urbaines situées en zone rouge au Plan de Prévention des Risques alors que le SAGE demande de limiter le développement des activités dans les zones vulnérables au risque inondation.
- Réserve sur l'absence de prise en compte de la question des masses d'eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable : la zone de sauvegarde « alluvions de la moyenne Durance » doit pourtant faire l'objet de prescriptions dans les PLU et le SCoT (SDAGE).

- Réserve pour protéger de façon pérenne les terres qui seront desservies à l'occasion de l'extension du réseau SCP sur le Plateau de Valensole.

#### **4. Projet de modification du règlement intérieur du syndicat mixte**

Suite à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, entérinée par arrêté préfectoral du 8 juin 2016, les membres du Bureau ont validé la modification du règlement intérieur du Syndicat afin qui sera présentée en comité syndical pour approbation.

#### **5. Désignation du représentant du Parc à la CDOA 04**

A la demande du Préfet, les membres du Bureau ont désigné Bernard CLAP, titulaire, et Jacques ESPITALIER, suppléant, pour siéger à la Commission Départementale d'Orientation Agricole des Alpes de Haute Provence.

#### **6. Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)**

Suite à la modification des statuts, les membres du Bureau ont désigné M. Bernard CLAP, troisième représentant du Parc pour siéger à la CLE (pour information les deux délégués actuels sont M. Jean Pierre CIOFI et M. Jacques ESPITALIER)

#### **7. Convention de partenariat avec la ville de Draguignan**

Les membres du Bureau ont validé la convention de partenariat relative au projet de coopération avec la ville de Draguignan.

#### **8. Sollicitations de participation du Parc à des éditions**

- Livre sur les chouettes et hiboux : sollicitation du photographe professionnel David Allemand

Les membres du Bureau n'ont pas souhaité apporter de contribution à cet ouvrage, mais ont proposé de soumettre le projet à la Fédération nationale des Parcs, dans la mesure où le contenu porte sur une échelle territoriale nationale.

- "Aquarelles dans le Verdon": la dernière édition de l'aquarelliste Alexis Nouailhat

Les membres du Bureau n'ont pas souhaité participer au préachat de cet ouvrage et préfèrent attendre que la commission ait travaillé sur une politique éditoriale.

- Pré-achat guides du routard Train des Pignes

Les membres du Bureau ont approuvé l'achat d'une insertion publicitaire au tarif de 2500 € TTC dans l'édition du guide du routard Train des Pignes portée par le Pays A3V, dans le cadre de la destination touristique Grand Verdon dont les objectifs sont portés par le programme LEADER.

#### **9. Etude de préfiguration d'une plateforme de la rénovation énergétique autour du Pays Dignois : cofinancement du volet d'étude sur la précarité énergétique :**

Les membres du Bureau ont approuvé la participation financière du Parc du Verdon à hauteur de 892,06 au volet d'étude sur la précarité énergétique dans le cadre de l'étude.

#### **10. Conventions de mise à disposition de matériels de visio-conférence**

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de visioconférence qui verra le jour en 2016, les membres du Bureau ont validé la convention de mise à disposition de matériel qui sera signée avec chacune des intercommunalités accueillant un équipement.

#### **11. Dossiers de demande de subvention**

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations suivantes et leur plan de financement :

- Mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien bas Verdon 2017

**Coût total HT : 72 765 € / Coût total TTC : 87 318 € // Agence de l'eau : 26 195 € // Conseil régional : 21 829 € // CD 04 : 4 834 € // CD 83 // EDF : 10 084 € // Autofinancement (communes) : 21 934 €**

- Participation du Parc à l'appel à projet PEI sur les sols dans le cadre de l'action REGAIN : Point ajourné  
Elaboration du Mode d'occupation des Sols : Extension aux 13 communes de la DLVA et communes du PNRV

**Coût total TTC : 18 000 € // Région : 9 000 € // DLVA : 5 400 € // PNR Verdon : 3 600 €**

- Dossier complémentaire – travaux de réhabilitation de la grange de Valx

**Coût total HT : 200 000 € // Conseil régional : 160 000 € // Autofinancement : 40 000 €**

- Villes Portes – Modification du plan de financement

**Coût total TTC : 17 000 € // CIMA –FNADT : 10 000 € // Draguignan : 3 500 € // Autofinancement : 3 500 €**

#### **12. Tarifs pour la buvette de la fête du Parc**

Les membres du Bureau ont délibéré sur les tarifs de la buvette qui sera mise en place, par le biais d'une régie de recettes créée en comité syndical le 6 septembre, à l'occasion de la fête du Parc à Trigance le 25 septembre 2016.

#### **13. Renouvellement de la convention de pâturage ovin de Pascale Beague**

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de pâturage ovin avec Mme Pascale BEAGUE pour la période 2016-2019 et pour une redevance fixée à 260 € par an.

#### **14. Renouvellement de la convention de pâturage asin de Nicole Alliaume**

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de pâturage asin avec Mme Nicole ALLIAUME pour la période 2016-2019 et pour une redevance fixée à 36 € par saison de pâturage.

#### **15. Chèques cadeaux pour l'équipe technique**

Les membres du Bureau ont validé l'attribution de chèques Kadéo pour valoriser l'implication de l'équipe au titre de l'année 2016.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 20 septembre 2016

**Le Président,  
Bernard CLAP**